

# LETTRE PRÉVENTION SÉCURITÉ N°12

# NOVEMBRE 2024

Parution de la lettre prévention sécurité n°12 intégrant principalement le bilan de l'accidentologie de la saison [2023-2024] et les principaux points de vigilance dont l'escalade avec enrouleur, activité à la Une de l'actualité avec l'accident tragique de Lyon.

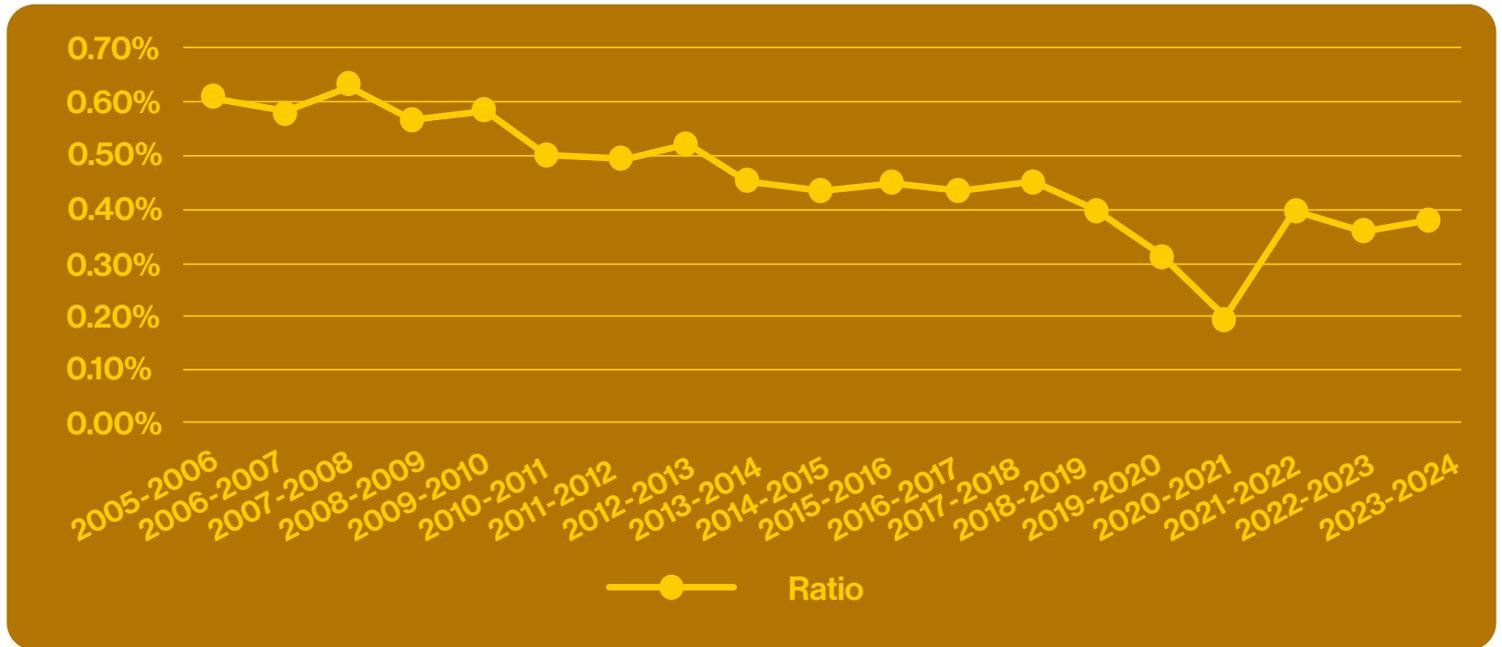
## 1 BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE SAISON 2023-2024

Période observée [du 1er septembre 2023 au 31 août 2024].  
Le nombre de licencié.e.s a atteint un nouveau record avec 120 080 membres sur la saison 2024. Malgré 445 sinistres enregistrés, la statistique remarquable demeure le ratio de sinistres pour 100 licencié.e.s. Elle montre une très légère augmentation à 0,37 %.

Cette valeur stable souligne le bon travail effectué en matière de sécurité et de prévention au sein des clubs, comités territoriaux et ligues.

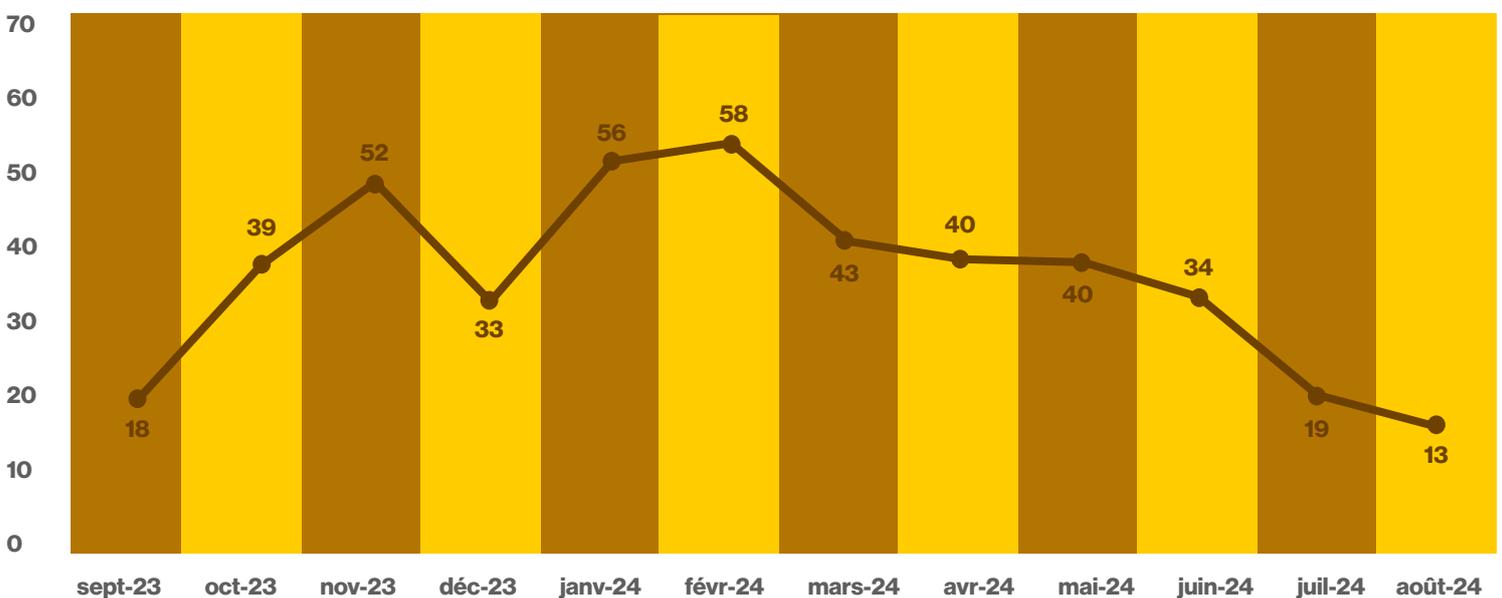
Des efforts ciblés peuvent être menés pour abaisser le nombre total d'accidents. Ils seront abordés dans cette lettre prévention sécurité.

### RATIO SINISTRES/LICENCIÉ.ES



## 1.1 LA RÉPARTITION MENSUELLE DES SINISTRES

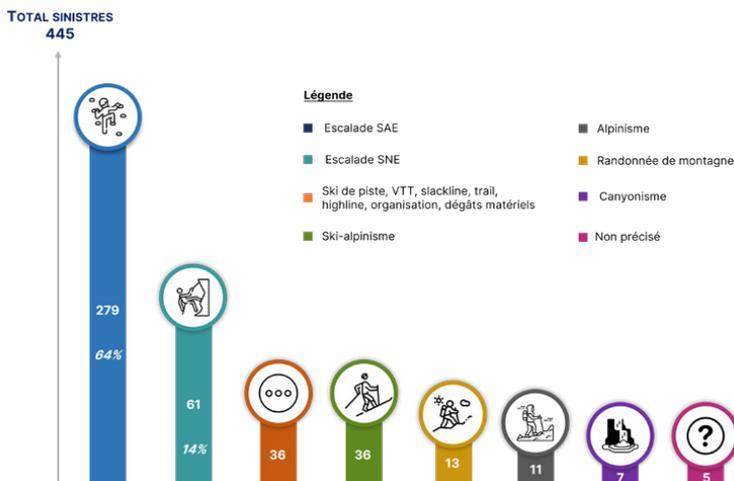
### RÉPARTITION MENSUELLE SINISTRES



## 1.2 LES SINISTRES PAR ACTIVITÉ EN 2023-2024

76% des sinistres concernent l'escalade sous toutes ses formes, contre 81% en 2023 et 73% en 2022.

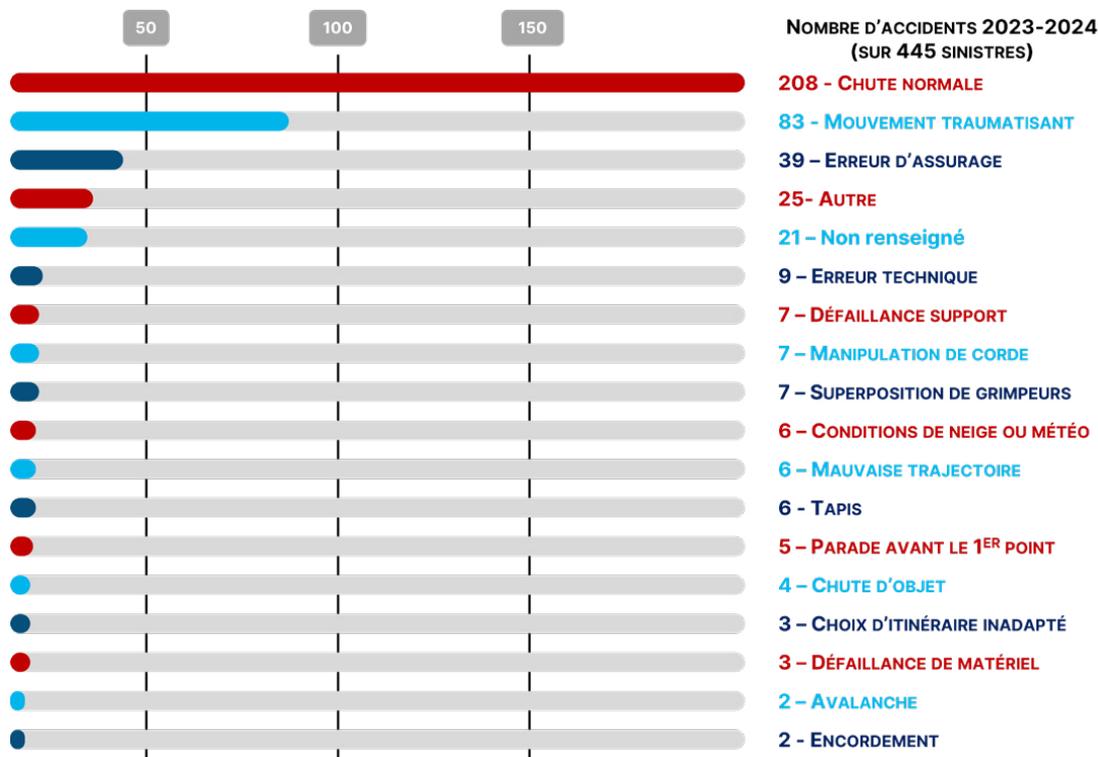
Le volume de sinistres pour les autres activités de la fédération évolue légèrement. Les sports de neige voient leur nombre d'accidents augmenter. Ski-alpinisme et ski alpin passent de 52 accidents en 2022-2023 à 64 accidents en 2023-2024.



## 1.3 LES PRINCIPALES CAUSES D'ACCIDENTS TOUTES ACTIVITÉS 2023—2024

Les « chutes normales » constituent la principale cause des accidents avec 61% des sinistres toutes activités confondues. Les mouvements traumatisants sont en augmentation et passent de 11% à 24%.

N'oublions jamais que nos activités sportives comportent un risque de chute. Une mauvaise réception sur un tapis, un impact contre un rocher ou une prise peuvent entraîner quelques jours voire quelques semaines d'interruption de la pratique. Évaluer le risque et savoir renoncer doivent faire partie de l'apprentissage.



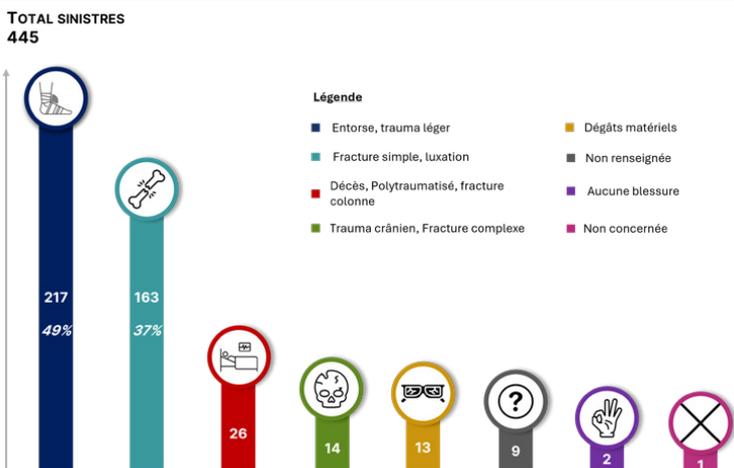
## 1.4 GRAVITÉ DES SINISTRES 2023 — 2024

Deux décès ont endeuillé la fédération en 2024 :

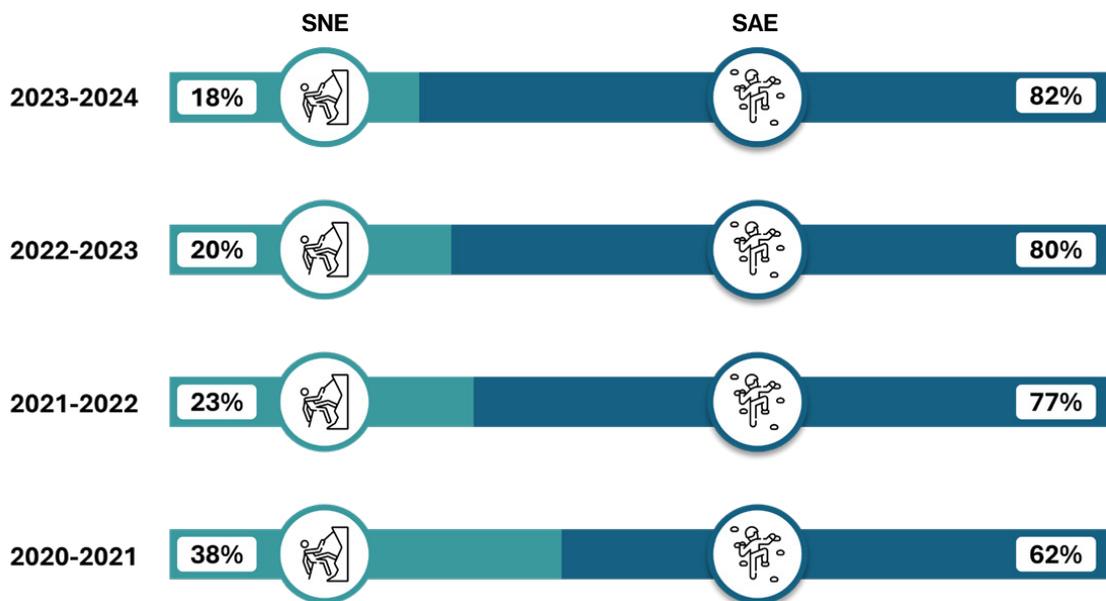
En alpinisme : une chute de pierre a entraîné une cordée dans le vide. Un membre de la cordée est décédé et le deuxième est grièvement blessé [Massif : Oisans].

En escalade : le leader d'une cordée a chuté dans la deuxième longueur d'une grande voie non équipée. [Massif : Pyrénées espagnole].

Retrouvez un bilan mené sur l'Accidentologie des sports de montagne.



## 1.5 \_\_ RÉPARTITION DES SINISTRES ENTRE ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE ET ESCALADE EN SITE NATUREL

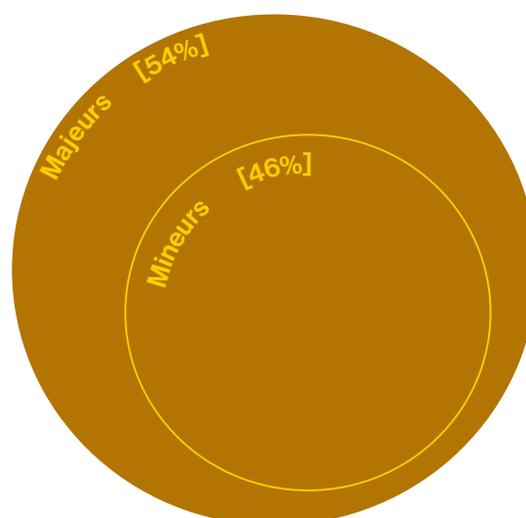
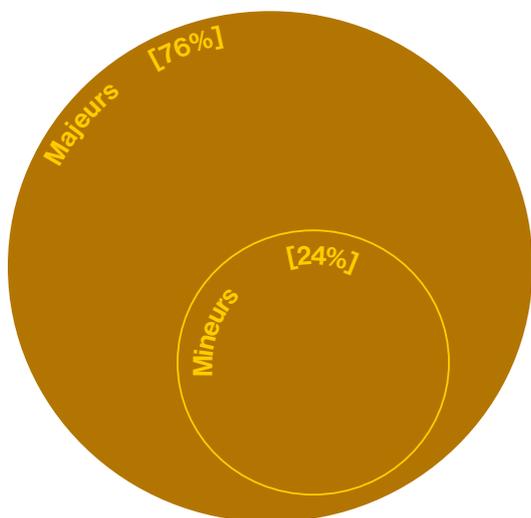


## 1.6 \_\_ RÉPARTITION DES SINISTRES CONCERNANT LES MINEURS ET LES MAJEURS

Nombre de sinistres majeurs/mineurs

On constate qu'on a bien plus de sinistres chez les adultes que chez les jeunes, et cela malgré le fait que le nombre de jeunes licencié.e.s dépasse le nombre d'adultes licencié.e.s à la fédération.

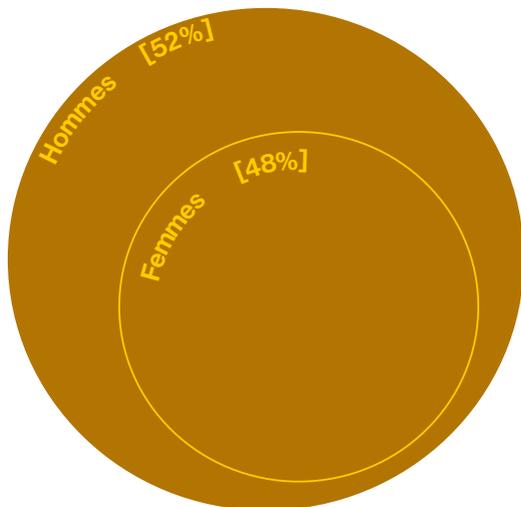
Nombre de licencié.es majeurs/mineurs



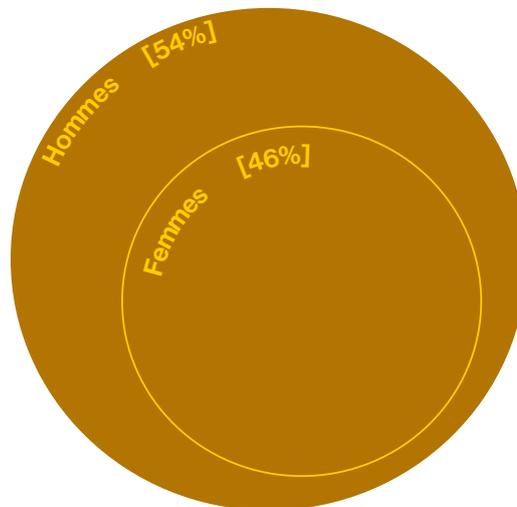
## 1.7 \_\_ RÉPARTITION DES SINISTRES CONCERNANT LES FEMMES ET LES HOMMES

Cette répartition est à l'image de la répartition homme/femme des licencié.e.s. Voir ci-dessous pour la répartition des licencié.e.s.

Nombre de sinistres femmes/hommes



Nombre de licencié.e.s femmes/hommes



## 2 \_\_ C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

### 2.1 \_\_ SNE

**\_Catégorie:** Incident  
**\_Titre:** Absence de nœud en bout de corde

**\_Description:**  
En partant sur une grande voie, lors de la 1ère longueur la grimpeuse leader se blesse à la cheville et se retrouve contrainte à redescendre. Un grimpeur en attente, propose d'assurer le second de cordée afin qu'il puisse récupérer le matériel. L'objectif initial du grimpeur était de redescendre en rappel. Arrivé au sommet, il change d'avis et pose une moulinette. Il commence à redescendre et c'est un des grimpeurs d'une cordée en attente qui demande si un nœud en bout de corde a été réalisé. Dans la hâte (4 cordées attendaient leur tour), le nœud en bout de corde n'a pas été réalisé. En entendant la remarque du grimpeur, la grimpeuse blessée est allée faire le nœud en urgence et s'est aperçue que la corde n'était pas suffisamment longue. L'assureur a fort heureusement pu réduire la distance en s'avançant sur le départ de la voie (une plateforme de 4 mètres) et redescendre le grimpeur.

**\_Commentaire FFME :**  
Les situations d'urgence sont souvent propices aux risques d'erreurs et d'oublis importants mettant en jeu votre sécurité. Malgré l'urgence, efforcez-vous de prendre le temps de tout contrôler afin d'éviter le sur-accident.

### 2.2 \_\_ SAE

**\_Catégorie:** Accident  
**\_Titre:** Chute au premier point

**\_Description :**  
Lors d'un exercice de grimpe en tête en école d'escalade, la grimpeuse commence sa voie et chute en tentant de clipper la première dégaine. La grimpeuse est tombée directement sur le dos, provoquant une fracture des vertèbres. Elle a été immobilisée et les pompiers sont intervenus.

**\_Commentaire FFME :**  
La fédération rappelle que la parade jusqu'au clippage du premier point est très importante, même en SAE. Elle s'apprend et il est nécessaire de parer régulièrement pour la maîtriser.

Retrouvez l'intégralité des REX en suivant [ce lien](#).

## 3 \_\_ ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT : À QUOI ÇA SERT ?

L'assurance individuelle accident [IA], aussi appelée assurance dommages corporels, a vocation à intervenir lorsque l'assuré.e est victime d'un dommage et qu'aucun.e tiers responsable ne peut être identifié.e comme étant à l'origine du dommage.

Cette assurance est facultative, mais *vivement conseillée* par la FFME. Elle sert à réparer les conséquences dommageables [frais médicaux, invalidité, décès, frais annexes...] consécutives à l'accident. En fonction du dommage subi, les frais peuvent être très importants, d'où l'intérêt à souscrire de telles garanties. Mais cette assurance permet également le remboursement du reste à charge non pris en compte par la sécurité sociale ou votre mutuelle même pour les accidents moins graves (ex : reste à charge pour de l'imagerie médicale).

Vous retrouvez ces compléments d'assurance sous le nom de Base, Base + ou Base ++. Vous pouvez y souscrire auprès de votre club ou directement sur votre espace myFFME. En 2024, ces compléments d'assurance coûtent respectivement 8€, 11€ ou 18€ l'année selon l'option choisie.

Si vous disposez d'autres assurances, assurez-vous que la pratique de l'escalade n'est pas une condition excluante de votre contrat.

**Rappel pour les clubs :**  
Le Code du Sport précise que vous avez une obligation d'informer vos adhérent.e.s qu'il leur est possible de souscrire à une assurance individuelle accident. Une fois cette information transmise, chacun.e est libre de choisir d'y souscrire ou non.

## 4 LES POINTS À AMÉLIORER EN ESCALADE

### 4.1 VIGILANCE EN PRATIQUE BLOC

Des accidents en bloc, notamment avec des jeunes grimpeur.euse.s nous avaient interpellés à la fin de la saison 2022-2023 du fait des hauteurs d'évolution inadaptées aux jeunes :

- \_ Un travail sur une progression dans l'apprentissage de la chute en bloc se poursuit.
  - \_ Des consignes ont été transmises aux ouvreur.euse.s de compétition pour abaisser les hauteurs pour les catégories U14 et U16.
  - \_ Voté en juin et septembre 2024, le règlement compétition pour les catégories U16 et plus jeunes a évolué afin de limiter la hauteur des blocs pour les plus jeunes. On parle désormais de hauteur de la prise finale et non plus de la partie la plus basse du corps. Et les prises de descente sont obligatoires :
- "6.1.2. Conception des blocs : chaque bloc doit être conçu :

1. Afin que la prise sommitale ne soit pas à plus de 3,5 mètres au-dessus de la face supérieure du tapis de sécurité pour les catégories U16 et plus jeunes;
4. Équipé obligatoirement de prises de descente. Ces dernières sont interdites à la montée et ne doivent pas gêner le grimpeur. Elles sont utilisées uniquement pour désescalader un bloc sans sauter. Elles sont d'une forme et d'une couleur spécifiques".

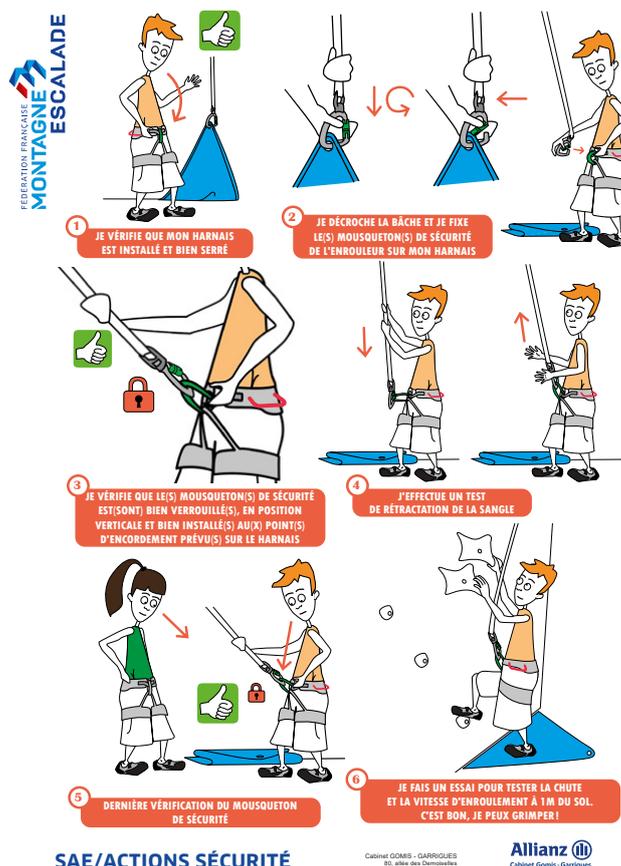
Extrait Règles du jeu saison sportive 2024/2025

Préconisations en ouverture: attention à la hauteur des blocs pour les jeunes, visser des prises de redescende [privilégier la désescalade au lieu du saut], n'ouvrez pas de mouvement aléatoire au sommet.

Renforcement musculaire et apprentissage de la chute. La FFME travaille sur une progression de l'apprentissage de la chute en bloc.

### 4.2 VIGILANCE SUR L'ESCALADE AVEC ENROULEUR

Trois chutes au sol sont survenues lors d'assurages à l'aide d'un enrouleur automatique résultant de l'absence d'encordement du de la grimpeur.euse. Dans les règles de sécurité actualisées en mars 2024, un protocole d'encordement sur enrouleur préconisé est sorti accompagné d'une affiche sécurité disponible gratuitement sur le site de la FFME l'illustrant et prochainement une vidéo y sera ajoutée via un QR code.



### 4.3 VIGILANCE SUR LA QUALITÉ DE L'ASSURAGE EN DIFFICULTÉ

Parmi les 194 sinistres en escalade avec corde, 39 [soit 11%] sont directement liés à des défauts d'assurance. Ce pourcentage atteint 25% lors de la pratique de l'escalade de difficulté sur structure artificielle. Certain.e.s pratiquant.e.s ont subi des polytraumatismes ou des fractures de la colonne vertébrale.

La fédération a entrepris cette année de recenser les différents systèmes d'assurance utilisés lors de la survenue

d'un accident. Le bilan de cette première année sera présenté la saison prochaine.

Les règles de sécurité en escalade recommandent l'utilisation d'un frein à blocage assisté avec fonction d'aide au freinage et d'utiliser le frein d'assurance dont vous maîtrisez le fonctionnement.

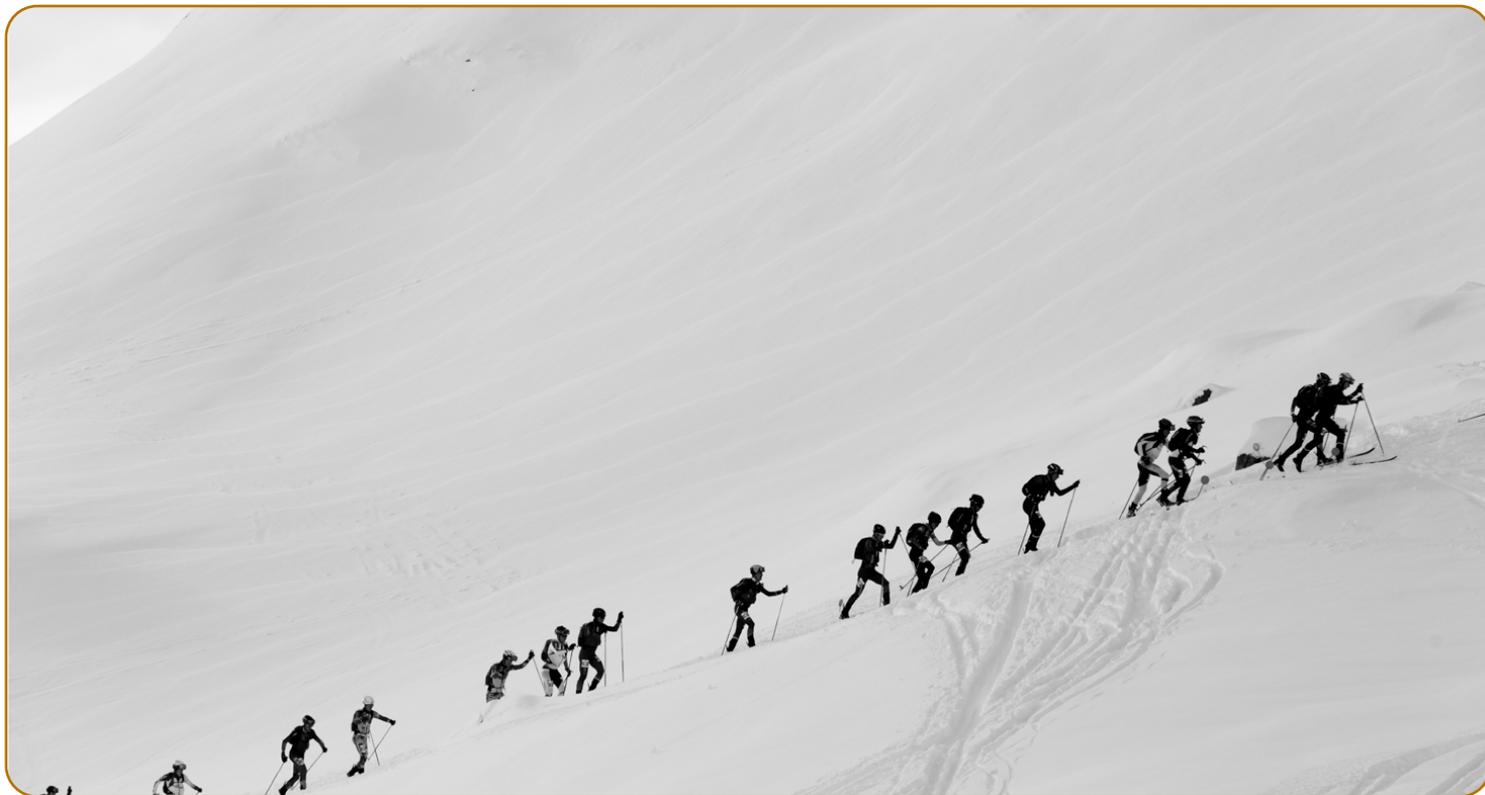
Concernant l'évolution du règlement compétition, l'assureur peut utiliser indifféremment un dispositif d'assurance de type frein ou bloqueur.

## 5 SKI DE RANDONNÉE

Règles de base sécurité en ski de randonnée, petit rappel : dès que la neige arrivera dans les massifs, n'oubliez pas les bons réflexes avant de sortir ! Il faut toujours préparer sa sortie [météo, BERA, carte des pentes, [skitourengruru.ch](http://skitourengruru.ch)]. Une sortie doit être adaptée aux conditions, au niveau des participants, à son état

de forme... N'hésitez pas à vous former. La FFME propose des stages et des formations sur la neige et les avalanches. Ne sortez pas seul.

À venir : les règles de sécurité et d'organisation en ski-alpinisme et ski de randonnée vont évoluer et seront disponibles prochainement.



## A DÉCLARATION D'ACCIDENT

### Rappel de la procédure :

Dans les 5 jours suivant l'accident, renseignez le formulaire de déclaration d'accident en ligne, accessible depuis votre espace personnel [myFFME](#). Rendez-vous dans l'onglet Assurances puis dans Déclarer un accident.

Prenez le temps de remplir chacune des informations. Celles-ci permettent :

à l'assureur : de réaliser une expertise adaptée de votre dossier,

à la FFME : d'étudier l'accidentologie fédérale afin de mettre en place des actions de prévention.

Vous pouvez également remplir la **déclaration d'accident au format papier** et la retourner [elle devra être accompagnée d'un certificat médical initial de constatation des blessures] par voie postale à l'adresse suivante :

FFME Service sinistre / 8-10, quai de la Marne / 75019 PARIS  
Pour téléphoner au service sinistre de la FFME : 01 40 18 75 55

## B LES OUTILS

Retrouvez **les affiches et les affichettes de sécurité**, et notamment la nouvelle affiche escalade sur enrouleur, sur le site de la boutique FFME. Elles vous sont offertes, seuls les frais de port sont à prendre en charge.

Consultez les différents Retours d'Expérience (REX) qui nous ont été communiqués. N'hésitez pas à nous faire parvenir le vôtre **via la page du REX**

